

Département des Deux-Sèvres

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 6 février 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE,
ET LE 6 FEVRIER A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE Gerard, MAIRE.

Date de la convocation : **1^{ER} FEVRIER 2024**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, DUQUEROUX Franck, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, PRIVE Franck, VALLET Jean-Claude, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

Étaient excusés et représentés : ALLEIN Aurélie à BAUDOUIN Michèle, BODET Roger à LABORDERIE Gérard, GUILBOT Bernard à FICHET Éric, HAGNIER Maryse à LAPEGUE Karine, VIOLLET Etienne à PRIVE Franck,

Était excusé et non représenté :

Était Absent :

Secrétaire de séance : CHAUVET Francette

Réf. : 2024_02_12

Objet : Attribution d'une subvention au Tour cycliste des Deux-Sèvres - édition 2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Tour cycliste des Deux-Sèvres- édition 2024 aura lieu du 12 au 14 juillet. Il a reçu le Président organisateur Alain GABARD qui propose que l'étape du 14 juillet parte de Magné pour arriver à Beauvoir-sur-Niort.

Cette belle manifestation est source d'attractivité pour les communes de départ et d'arrivée mais aussi pour l'agglomération puisque son parcours traversera plusieurs autres communes.

Elle génère aussi une organisation importante et la mobilisation de bénévoles auxquelles la commune est prête à répondre.

Toutefois, la participation financière demandée à la commune de Magné en tant que « ville de départ » d'étape s'élève à 6 500 €. Pour information, la participation pour la « ville d'arrivée » est de 8 000 €.

En conséquence de cette somme importante et s'agissant d'une manifestation qui concerne plusieurs communes de Niort-Agglomération, Monsieur le Maire précise qu'il a sollicité le Président de la Communauté d'Agglomération afin d'étudier la possibilité que cette dernière contribue financièrement à l'organisation de ce tour.

Par courrier reçu le 21 décembre 2023, le Président de Niort Agglomération a répondu que sous réserve des crédits budgétaires disponibles, il proposera en conseil d'agglomération du 8 février 2024, l'attribution d'une subvention de 7 250 € au Tour Cycliste 79 édition 2024 correspondant au soutien des deux collectivités désignées « ville Départ » et « ville arrivée ».

Ainsi, Niort agglomération devrait attribuer une prise en charge à hauteur de 50 % ce qui rendrait la candidature de Magné possible.

Un débat s'engage.

Il soumet au vote l'approbation que Magné soit candidate en tant que « ville départ » et l'attribution d'une subvention de 3 250 € correspondants au solde de 50% des frais de candidature après la prise en charge à 50% par Niort Agglo.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la **l'unanimité** de :

- **APPROUVER** que la commune candidate de Magné soit « ville départ » du Tour cycliste des Deux-Sèvres- édition 2024 ;
- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention communale de 3 250 € correspondants au solde de 50% des frais de candidature après la prise en charge à 50% par Niort Agglo ;
- **INSCRIRE** les sommes au BP de l'année correspondante au compte 65748 ;
- **CHARGER** le Maire, ou son représentant ou l'adjoint délégué, de transmettre l'avis émis ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant ou l'adjoint délégué, à signer tout acte en conséquence de la présente ;

Fait et délibéré,

A Magné, Le 6 février 2024, au registre sont les signatures

Le Maire,

Le secrétaire,

Gérard LABORDERIE

CHAUVET Francette